



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Poissons

Question écrite n° 50061

### Texte de la question

M. Leonce Deprez appelle l'attention de Mme le ministre de l'environnement sur les vives préoccupations des pêcheurs et des aquiculteurs, à l'égard de la prolifération des cormorans. S'agissant d'oiseaux gregaires dont la capacité de prédation touche des zones restreintes dont ils détruisent l'équilibre, réalisant un véritable « génocide écologique », il paraît souhaitable qu'au-delà de la directive européenne 79/409 tendant à protéger cette espèce animale de nouvelles dispositions soient prises pour en éviter la prolifération. Les organisations représentatives des pêcheurs ont, d'ailleurs, présenté des propositions de bon sens, tendant à une régulation du développement des cormorans, en accord avec les scientifiques et sous le contrôle de la CEE. Il lui demande de lui préciser la suite qu'elle envisage de réserver à ces préoccupations et propositions, soulignant, par ailleurs, l'intérêt et l'importance qui s'attacheraient à ce que les pêcheurs français soient membres, en proportion de leur représentativité, des instances nationales et européennes, appelées à donner des avis sur les orientations de la politique environnementale les concernant, afin que la protection de l'environnement soit le résultat des orientations des élus et des acteurs du monde rural.

### Données clés

**Auteur :** [M. Deprez Léonce](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 50061

**Rubrique :** Produits d'eau douce et de la mer

**Ministère interrogé :** environnement

**Ministère attributaire :** environnement

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 31 mars 1997, page 1602